

# Fabrique d'église protestante - EPUB de Cuesmes - Budget 2022

Rapport enrichi reprenant les articles propres à l'établissement

social:  
du Cerisier 2  
Cuesmes

Ville de Mons  
EPUB  
Province de Hainaut  
BCE: 0211.226.705

## présidente

Anne Demolin  
de la Mottelette 9  
Cuesmes

77 45 31

## Le secrétaire

Jacques De Mol  
Rue Clemenceau 125  
7340 Wasmes

065 67 45 49  
jacques.demol@skynet.be

## Le trésorier

Tomas Lehar  
Koninklijke Baan 67/301  
8670 Koksijde

065 82 39 88  
tomika.lehar@gmail.com  
 adresse de correspondance

## présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil d'administration le 21/04/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil d'administration le 21/07/2020 et approuvé par la Commune le 28/10/2020

## vi du budget:

- Décision du conseil d'administration: 11/08/2021
- 
- Reçu à la Commune:
- 
- Décision de la Commune:

## Annexe - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil d'administration le 21/04/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- le budget initial 2021 arrêté par le conseil d'administration le 21/07/2020 et approuvé par la Commune le 28/10/2020

Actif	Passif
Boni du compte 2020	Déficit du compte 2020
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)	Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)
Crédit inscrit à l'art. D47 des dépenses du budget 2021	Crédit inscrit à l'article R18 des recettes du budget 2021
Total A	Total B
	767,62
Différence (A-B) = (Boni - Mail)*	
Observations du trésorier et du conseil d'administration - révision	767,62
Résultat présumé après révision (par le trésorier)	

Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R18 des recettes.  
Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D47 des dépenses.

**Le résultat présumé de 2021 est de 767,62 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R18 des recettes du budget 2022.**

it

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
<b>DETTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>				
	33.370,40	31.720,27		
<b>CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES</b>				
R01. Loyers de maisons	25.387,68	30.952,65		
R02. Fermages de biens en argent				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentés foncières en argent				
R05. Rentés en nature, évaluation en argent				
R06. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R07. Intérêts de fonds placés en rentes sur l'Etat				
R08. Intérêts de fonds placés à la Caisse d'Epargne				
R09. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R10. Coupes de bois				
R11. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R12. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R13. Produits des tronc, quêtes	1.500,00	1.500,00		
R14. Droits de l'église dans les inhumations				
R15. Supplément de la commune pour les frais ord. du culte	23.887,68	29.452,65		
R16. Autres recettes ordinaires				
R16A. ONSS (part employé)				
R16B. Divers (autres recettes ordinaires)				
R16C. Divers (autres recettes ordinaires)				
R16D. Divers (autres recettes ordinaires)				
R16E. Divers (autres recettes ordinaires)				
<b>CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>				
	7.982,72	767,62		
RR17. Boni du compte de l'exercice précédent	7.982,72			
RR18. Boni présumé de l'exercice précédent		767,62		
RR19. Emprunts				
R20. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R21. Remboursements de capitaux				
R22. Donation, legs				
R23. Subsidés extraordinaires de la commune				
R24. Subsidés extraordinaires de la province				
R25. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R26. Autres recettes extraordinaires				
R26A. Divers (autres recettes extraordinaires)				
R26B. Divers (autres recettes extraordinaires)				
R26C. Divers (autres recettes extraordinaires)				
R26D. Divers (autres recettes extraordinaires)				
R26E. Divers (autres recettes extraordinaires)				

**CAPITULATION - RECETTES**

recettes ordinaires	25.387,68	30.952,65
recettes extraordinaires	7.982,72	767,62
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>33.370,40</b>	<b>31.720,27</b>

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
<b>PENSES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>				
<b>CHAPITRE I. Dépenses relatives à la célébration du culte arrêtées par l'Organe représentatif agréé</b>				
Objets de consommation				
D01. Pain pour la communion		20,00		
D02. Vin pour la communion	141,12	175,00		
D03. Chauffage de l'église	1.047,50	2.000,00		
D04. Eclairage	1.128,13	1.250,00		
D05. Autres (objets de consommation)				
D05A. Eau	140,67	250,00		
D05B. Divers (objets de consommation)				
D05C. Divers (objets de consommation)				
Entretien du mobilier				
D06. Entretien des vases sacrés				
D07. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D08. Blanchissage et raccommodage du linge				
D09. Entretien de la garde-robe ecclésiastique				
D10. Nettoyement de l'église	170,34	200,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Divers (entretien du mobilier)	250,72	150,00		
D11A.a. Matériel d'entretien	250,72			
D11B. Divers (entretien du mobilier)				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat de vases sacrés				
D13. Achat de meubles et ustensiles				
D14. Achat de linge				
D15. Achat de livres religieux	783,20	800,00		
<b>CHAPITRE II. Dépenses soumises à l'approbation de l'Organe représentatif agréé et arrêtées par le Conseil communal</b>				
<b>I. Dépenses ordinaires</b>				
Gages et traitements				
D16. Traitement brut du concierge				
D17. Traitement brut du sacristain	600,00	600,00		
D18. Traitement brut des chantres				
D19. Traitement brut de l'organiste	300,00	300,00		
D20. Traitement brut du souffleur				
D21. Traitement des sonneurs	125,00	125,00		
D22. Traitement brut du marguillier				
D23. Traitement brut d'autres employés	602,45	1.000,00		
Réparations d'entretien				

		Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
D24.	Entretien et réparation de l'église	9.585,32	6.000,00		
D25.	Entretien de la sacristie et de la salle de consistoire		1.000,00		
D26.	Entretien du cimetière				
D27.	Entretien du presbytère		1.000,00		
D28.	Entretien d'autres propriétés bâties		1.000,00		
D29.	Entretien de l'orgue				
D30.	Entretien des cloches				
D31.	Entretien de l'horloge				
D32.	Entretien autres matériels	3.611,58	2.250,00		
D32.a.	Entretien de la sonorisation	449,00	500,00		
D32.b.	Nettoyage extérieur (abords et vitres)	324,94	250,00		
D32.c.	Entretien chauffage	2.551,19	500,00		
D32.d.	Installations techniques et sécurité	286,45	1.000,00		
D32.e.	Entretiens divers				
Dépenses diverses					
D33.	Supplément de traitement au pasteur				
D34.	Supplément de traitement au pasteur adjoint				
D35.	Indemnité au pasteur auxiliaire				
D36.	Honoraires des prédicateurs		100,00		
D37.	Visites pastorales				
D38.	Remises allouées au trésorier	60,00	60,00		
D39.	Intérêts des capitaux dus		3.142,14		
D40.	Fournitures de bureau/photocopies	578,13	500,00		
D41.	Frais de correspondance, ports de lettres, etc.		50,00		
D42.	Contributions				
D43.	Assurances	3.051,99	3.000,00		
D43.a.	Assurance incendie	3.051,99			
D44.	Fonds de réserve				
D45.	Autres dépenses ordinaires				
D45A.	SABAM	101,87	150,00		
D45B.	Divers (autres dépenses ordinaires)	449,18	600,00		
D45B.a.	Autres assurances	449,18			
D45C.	Divers (autres dépenses ordinaires)				
D45C.a.	Festivités				
D45D.	Divers (autres dépenses ordinaires)				
D45D.a.	Cibles				
D45E.	Divers (autres dépenses ordinaires)		500,00		
D45E.a.	Achat de matériels (remplacement)				
D45F.	Divers (autres dépenses ordinaires)	1.843,45	1.843,45		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
D45F.a. Participation frais du pasteur	1.843,45			
D45G. Divers (autres dépenses ordinaires)	2.880,30	3.454,68		
D45G.a. Amortissements des emprunts	2.880,30	3.454,68		
D45H. Divers (autres dépenses ordinaires)				
D45H.a. Conventions avec la ville				
D45I. Divers (autres dépenses ordinaires)				
D45I.a. Erreurs de facturation				
D45J. Divers (autres dépenses ordinaires)	36,56	100,00		
D45J.a. Frais bancaires	36,56	100,00		
D45K. Divers (autres dépenses ordinaires)				
D45K.a. Frais de déplacement		100,00		
D45L. Divers (autres dépenses ordinaires)				
D45M. Divers (autres dépenses ordinaires)				
D45N. Divers (autres dépenses ordinaires)				
<b>II. Dépenses extraordinaires</b>				
D46. Déficit du compte de l'exercice précédent				
D47. Déficit présumé de l'exercice précédent				
D48. Placement de capitaux				
D49. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier				
D50. Décoration et embellissement de l'église				
D51. Grosses réparations, construction de l'église				
D52. Grosses réparations du cimetière				
D53. Grosses réparations du presbytère				
D54. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D55. Frais de procédure				
D56. Autres dépenses extraordinaires				
D56A. Divers (autres dépenses extraordinaires)				
D56B. Divers (autres dépenses extraordinaires)				
D56C. Divers (autres dépenses extraordinaires)				
D56D. Divers (autres dépenses extraordinaires)				
<b>CAPITULATION - DEPENSES</b>				
Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	3.661,68	4.845,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Organe représentatif agréé et de la tutelle - naires	23.825,83	26.875,27		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Organe représentatif agréé et de la tutelle - ordinaires				
<b>AL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>27.487,51</b>	<b>31.720,27</b>		

LANCES	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par le CACPE	Montants rectifiés par la Commune
<b>TOTAL - RECETTES</b>				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	25.387,68	30.952,65		
dont le supplément ordinaire (art. R15)	23.887,68	29.452,65		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	7.982,72	767,62		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R18)	7.982,72	767,62		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>33.370,40</b>	<b>31.720,27</b>		
<b>TOTAL - DÉPENSES</b>				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.661,68	4.845,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	23.825,83	26.875,27		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	0,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D47)	0,00	0,00		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>27.487,51</b>	<b>31.720,27</b>		
<b>SULTAT (excédent / mali)</b>	<b>5.882,89</b>	<b>0,00</b>		

Document dressé et approuvé en séance du conseil d'administration, le 11/08/2021

Le trésorier



Thomas Lehar

La présidente



Marianne Demolin

Le secrétaire



Jacques De Mol

Les membres

